



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

## **Dossier de presse**

# **Nouveautés dans les formations aux professions éducatives et sociales**

**29 avril 2014**

## **Nouveautés dans les formations aux professions éducatives et sociales**

### **1. Le contexte : la capacité d'accueil de la formation de l'éducateur largement dépassée**

Depuis la création du Lycée technique pour professions éducatives et sociales (LTPES) en 2005, le nombre d'inscriptions à la formation de l'éducateur n'a cessé d'augmenter. Pour l'année scolaire 2013-2014, le lycée avait reçu et accepté plus de 400 demandes d'inscription à la première année de formation (classe de 12<sup>e</sup> ED).

Année scolaire	2013/14	2012/13	2011/12	2010/11	2009/10	2008/09	2007/08	2006/07	2005/06
Inscriptions en 12 <sup>e</sup>	407	334	319	312	278	266	224	226	240

Deux mesures ont été décidées pour répondre à cette évolution, qui dépasse largement les capacités d'accueil du LTPES, seul établissement à offrir la formation de l'éducateur :

- l'offre d'une nouvelle section « sciences sociales » au régime technique de l'enseignement secondaire technique (EST) ;
- l'introduction d'un numerus clausus pour l'accès à la formation de l'éducateur au LTPES.

### **2. Une nouvelle section « sciences sociales » à partir de 2014-2015**

Actuellement, la division des professions de santé et des professions sociales du régime technique de l'EST propose trois sections :

- la formation de l'éducateur (ED) ;
- la formation de l'infirmier (SI) ;
- les sciences de la santé (SH).

À partir de l'année scolaire 2014-2015, une section « sciences sociales » viendra enrichir cette offre. Elle s'adresse aux élèves qui envisagent une qualification professionnelle ou des études supérieures dans le domaine des sciences sociales sans pour autant vouloir devenir éducateur diplômé.

La nouvelle section comprendra les classes de 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> (appelées 12<sup>e</sup> SO et 13<sup>e</sup> SO).

#### ***Lycées offreur***

La classe de 12<sup>e</sup> SO fonctionnera à partir de 2014-2015 dans les lycées suivants : Lycée Bel-Val, Lycée technique de Bonnevoie, Lycée technique Ettelbrück, Lycée Joseph Bech Grevenmacher, Lycée technique du Centre (régime linguistique spécifique français), École privée Sainte-Anne, École privée Fieldgen, École privée Marie-Consolatrice.

La formation combinera plusieurs disciplines des sciences humaines et sociales : psychologie, sociologie, économie, géographie, histoire, philosophie, pédagogie, etc. Elle se soldera par un examen de fin d'études secondaires techniques en classe de 13<sup>e</sup>.

Le diplôme obtenu permettra d'accéder

- soit à la vie professionnelle,
- soit aux études supérieures ou universitaires, en particulier dans les sciences humaines et sociales, p. ex. :
  - bachelor/master en psychologie, sociologie, géographie, histoire, etc. ;
  - bachelor en sciences de l'éducation / bachelor en sciences sociales ou éducatives.

Sont admissibles à la classe de 12<sup>e</sup> de la section « sciences sociales » les élèves qui ont réussi une **11<sup>e</sup>** de l'enseignement secondaire technique (EST) ou une **3<sup>e</sup>** de l'enseignement secondaire (ES - « classique »).

### 3. Un numerus clausus pour l'accès à la formation de l'éducateur

Pour réguler les inscriptions à la formation de l'éducateur au LTPES, le nombre maximal d'élèves admissibles en classe de 12<sup>e</sup> ED sera fixé chaque année en fonction des capacités d'accueil. L'admission des élèves se fera sur la base des résultats d'une épreuve d'admission et des résultats de l'année scolaire.

Pour 2014-2015, le nombre est fixé à **250** (y compris les redoublants de 12<sup>e</sup> ED de l'année précédente). L'épreuve d'admission 2014 aura lieu le **31 mai 2014**.

**Tous** les élèves intéressés à s'inscrire dans une 12<sup>e</sup> ED doivent remettre leur candidature pour le **21 mai au plus tard**.

Le classement des candidats se fait sur la base :

- des résultats à l'**épreuve d'admission** (comptant pour un quart) et
- de la **moyenne annuelle générale** obtenue au cours de l'année (comptant pour trois quarts).

Les élèves qui se seront classés en rang utile seront informés de leur inscription définitive fin juillet.

Les admissions se feront dans l'ordre de priorité suivant :

1. les élèves redoublant leur 12<sup>e</sup> ED, admis d'office ;
2. les élèves ayant réussi leur 11<sup>e</sup> EST ou leur 3<sup>e</sup> ES dès juillet et qui se seront classés en rang utile (sur la base de l'épreuve d'admission et de la moyenne annuelle générale);
3. les élèves ajournés qui réussiront leur classe de 11<sup>e</sup> EST ou de 3<sup>e</sup> ES seulement en septembre, dans la mesure où il restera des places non occupées par les élèves sous 1) et 2).

#### *L'épreuve d'admission*

D'une durée de deux heures, elle se compose de questions à choix multiples et n'exige pas de préparation préalable. Le but est d'évaluer des connaissances générales sans exiger des savoirs liés à une classe ou formation spécifique.

#### 4. La réforme de la formation de l'éducateur à partir de 2014-2015

La formation de l'éducateur comprend trois années : 12<sup>e</sup> ED, 13<sup>e</sup> ED et 14<sup>e</sup> ED. Jusqu'à présent, elle était sanctionnée par deux diplômes délivrés après la réussite de l'examen final en 14<sup>e</sup>, à savoir le diplôme de fin d'études secondaires techniques et le diplôme d'État d'éducateur.

Une réforme de la formation de l'éducateur sera mise en place à partir de la rentrée 2014-2015.

La formation réformée se décomposera en deux segments.

Le premier segment comprend les classes de 12<sup>e</sup> ED et 13<sup>e</sup> ED. Il se solde par un examen de fin d'études en 13<sup>e</sup> et permet d'obtenir un **diplôme de fin d'études secondaires techniques**, lequel donne accès aux études universitaires (*Allgemeine Hochschulreife*).

Le deuxième segment ou **année terminale** constitue une année d'études au cours de laquelle les élèves peuvent finaliser leur qualification professionnelle en obtenant le **diplôme d'État d'éducateur**.

L'application de la réforme se fera selon un **calendrier échelonné** :

- 2014-2015 : la classe de 12<sup>e</sup> sera réformée (adaptation des programmes et introduction d'un travail personnel à réaliser au cours de l'année) ;
- 2015-2016 : la classe de 13<sup>e</sup> sera réformée. En juin 2016, l'examen de fin d'études secondaires techniques de la formation de l'éducateur aura lieu pour la première fois en classe de 13<sup>e</sup>.
- 2016-2017 : la classe de 14<sup>e</sup> sera réformée.

Pour plus d'informations :

Portes ouvertes du LTPES à Beringen / Mersch

le 16 mai 2014 de 14h15 à 17h15

le 17 mai 2014 de 8h30 à 12h00